Image not found or type unknown

Deoit de retrait pour épidémie de gale

Par **Leelow**, le **23/01/2019** à **19:58**

Bonjour je suis actuellement en [smile25] pour la gale et mon arrêt se termine bientôt , le travail dit qu'ils ont désinfecté mais non aucune preuve donc je voudrez savoir si je peut effectuer un droit de retrait ?
sachants que 9 de mes collègues on attraper la gale et ma compagne l'a attrapé aussi
Je travail chez **Xxxxxe Xxxxxxe anonymisation** donc une chaîne de boulangerie de plus eux ne nous ont pas prévenu qu'un collègue l'avez attrapé et qu'il se sont même permis d'ouvrir nos casier pour jetez mes affaire personnel et professionnel
Je suis un peu perdu sur se que je doit faire
Merci beaucoup de vos réponses

Par **morobar**, le **24/01/2019** à **17:05**

Bonjour,
Vous voulez exercer un droit de retrait sans preuve d'un danger grave et imminant pour votre vie ou votre santé.
Alors soit vous demandez à votre employeur une attestation de désinfection complète, soit vous contactez et avertissez le médecin du travail.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés